

Il existe quelques exemples, cités par *Salanié* (1998) de marchés de « droits à polluer » : la régulation des centrales thermiques ou des émissions de dioxyde de soufre aux États-Unis. Au sommet sur le changement climatique qui s'est tenu à Kyoto en 1997, les participants ont initié une réflexion sur l'utilisation de marchés de « droits à polluer ».

Nous aurions pu considérer des externalités croisées en

taux de re
quantité d
de ce droit

Dans un c
par unité
effluents.
le niveau

Nous avo
verse un c
Un équilib
ger d'imp
atteindre
rait ainsi
Laffont (1
campagn
tribunal d
nuisances

b. Les e

Nous nou
producten